

Insee flash

CHAMPAGNE - ARDENNE



n° 162 - novembre 2012



AGENCE RÉGION DE
D'URBANISME
Développement & Prospective

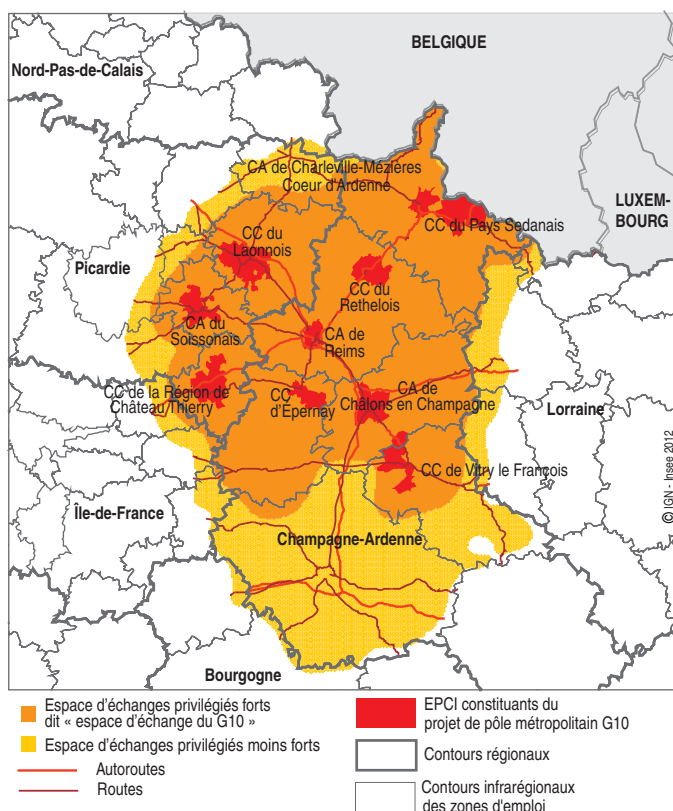
Le projet de pôle métropolitain G10

Un territoire d'échanges socio-économiquement cohérent

www.insee.fr

La structuration du territoire par des liens d'interdépendance permet de mettre en évidence des espaces d'influence autour des villes mais également des systèmes d'échanges privilégiés. Le projet de pôle métropolitain G10 s'inscrit dans cette dynamique d'échanges. Au 1^{er} janvier 2009, 1 100 000 personnes vivent dans l'espace d'échanges du G10, qui s'étend sur l'ensemble des départements de la Marne, des Ardennes et la moitié sud de l'Aisne. Cet espace d'échanges est socio-économiquement cohérent. La grande majorité des 440 000 emplois du territoire est occupée par des personnes y résidant, soit 92,4 % des actifs. Il possède également des liens avec le reste du territoire français, en particulier avec la région parisienne. Il se structure autour de dix villes champardennaises et picardes, qui concentrent une grande partie de la population, des emplois et des grandes infrastructures de santé ou d'enseignement. Reims, au cœur de ce système, centralise de nombreux échanges. Elle est la seule des dix villes en relation forte avec les neuf autres.

Espace concentrant les échanges avec les EPCI constituants du projet de pôle métropolitain G10



Lecture :

- un territoire noue des échanges privilégiés forts lorsqu'il est inclus dans l'espace d'échanges privilégiés des dix EPCI constituants du projet de pôle métropolitain G10 sur au moins quatre des cinq indicateurs (migrations résidentielles, déplacements domicile-travail, accès aux soins, accès à l'enseignement supérieur, liens entre établissements) ;
- un territoire noue des échanges privilégiés moins forts lorsqu'il est inclus dans l'espace d'échanges privilégiés sur un à trois des cinq indicateurs.

Source : Insee, synthèse des sources multiples

>> Éditorial

La présente publication de l'Insee vient confirmer les initiatives politiques prises par les élus du G10 pour construire une coopération métropolitaine.

C'est donc bien une communauté humaine, basée sur des relations économiques et sociales, qui constitue l'armature urbaine et rurale du grand territoire du G10 et dépasse les limites strictement administratives.



Que nous enseigne l'Insee ?

Tout d'abord, la coexistence de dix systèmes urbains, qui fonctionnent en bonne cohérence et complémentarité, et dans lesquels 1,1 million d'habitants se répartissent de façon presque homogène entre villes et campagne.

En second lieu, l'affirmation de relations entre territoire s'effectuent sans concurrence entre eux, c'est-à-dire en harmonie.

L'investigation de l'Insee souligne également les relations privilégiées entre certaines villes :

- Charleville-Mézières et Sedan,
- Châlons-en-Champagne, Épernay, Château-Thierry, Reims,
- Vitry-Le-François et Châlons-en-Champagne,
- Laon et Soissons,
- Reims agissant en plate-forme d'échanges dans ce dispositif.

Enfin, les relations avec les territoires voisins existent, mais c'est sans surprise que celles avec le Grand Paris prédominent, celles avec Troyes, Nancy, Amiens ou Lille s'avérant moins fortes.

À l'heure où les élus du G10 s'apprêtent à s'engager vers un Pôle Métropolitain, il nous faut remercier l'Insee de cette investigation et l'agence d'urbanisme de Reims pour son initiative particulièrement opportune !

La formalisation de notre Grand Territoire, le G10, situé à l'est du Grand Paris, trouve ici une nouvelle confirmation scientifique qui doit conduire les acteurs de son développement à réfléchir et soutenir l'émergence du Pôle Métropolitain du G10.

Franck Leroy,
Maire d'Épernay
Président du G10

>> Le projet de pôle métropolitain G10

Le 22 janvier 2010, l'association pour le développement de l'espace métropolitain G10 est créée à Châlons-en-Champagne avec pour objectif de constituer une forme de gouvernance nouvelle pour cet espace de projet et de définir les stratégies indispensables au développement durable du territoire. L'association regroupe dix agglomérations de Champagne-Ardenne et de Picardie : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laon, Reims, Reims, Rethel, Sedan, Soissons, Vitry-le-François. Le 2 décembre 2011, la transformation de l'association a été actée en un projet de pôle métropolitain et prévoit de mener en 2012 les discussions sur les statuts et les compétences.

Les échanges de personnes, de biens d'informations et de capitaux, de plus en plus nombreux, accroissent les interdépendances entre villes ainsi que les liens entre les villes et leur territoire de proximité. Les villes échangent plus fortement avec leur territoire de proximité qu'avec les autres villes, en raison notamment du phénomène croissant de périurbanisation. Le fonctionnement comme les évolutions de ces espaces ne peuvent se concevoir sans un pôle d'appui qui rassemble les principales fonctions urbaines et organise le réseau des petites villes et des bourgs maillant le territoire. Le territoire concentrant les échanges autour des villes a été défini à partir de cinq indicateurs de flux bilocalisés : migrations résidentielles, déplacements domicile-travail, accès aux soins, accès aux pôles d'enseignement supérieur et liens établissements-siège pour les entreprises. Dans le cas des dix établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Champagne-Ardenne et de Picardie du projet de pôle métropolitain G10, un espace d'échanges privilégiés forts se dégage, couvrant l'ensemble des départements de la Marne, des Ardennes et la moitié sud de l'Aisne.

Un territoire de vie de plus d'un million d'habitants

L'espace d'échanges privilégiés forts, qualifié dans cette étude d'« espace d'échanges du G10 », s'étend sur sept zones d'emploi (Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laonnois, Reims, Soissons) et la partie marquée de la zone d'emploi de Vitry-le-François - Saint-Dizier. Ce territoire de 17 400 km², soit un tiers de la Champagne-Ardenne et de la Picardie réunies, regroupe plus de 1 500 communes liées à 94 intercommunalités. Au 1^{er} janvier 2009, 1 104 200 habitants vivent au sein de l'espace d'échanges du G10.

Les mouvements migratoires résidentiels se réalisent principalement à l'intérieur du territoire d'échanges des EPCI du G10. Au 1^{er} janvier 2008, une personne sur trois résidant et âgée de cinq ans ou plus, a changé de logement, alors que plus de neuf sur dix habitaient déjà dans ce territoire cinq ans auparavant. Les migrations résidentielles vers une autre commune du territoire d'échanges sont les plus importantes, avec 15,0 % des habitants, âgés de cinq ans ou plus (soit 154 700 personnes), qui résidaient déjà dans une autre commune du territoire cinq ans



auparavant. Seulement 7,2 % habitaient hors du territoire d'échanges et 12,3 % ont changé de logement sans quitter leur commune de résidence.

Au jeu des migrations résidentielles, le territoire perd néanmoins 3 800 habitants par an entre 1999 et 2009. Cependant, sur cette même période, en raison de l'excédent des naissances sur les décès (+4 000), la variation de la population est positive (+0,02 % par an).

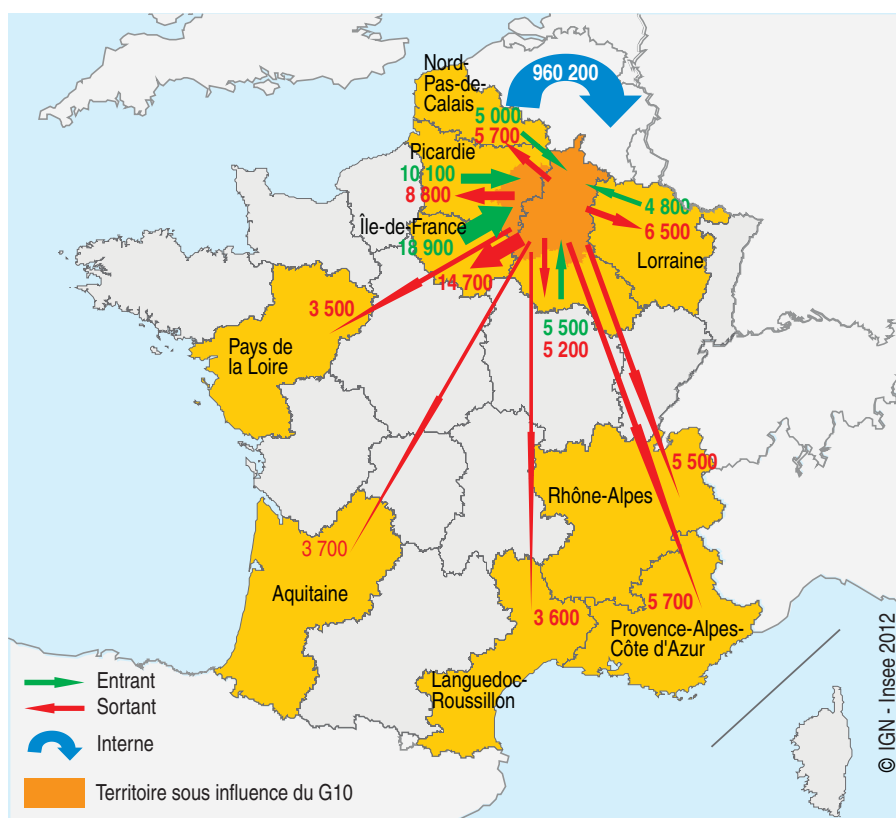
Le territoire d'échanges du G10 est un espace résidentiel attractif pour les Franciliens avec un solde des échanges migratoires nettement positif en 2008 (+4 200). Les migrants sont principalement des actifs de plus de 25 ans avec leurs enfants, résidant antérieurement dans les départements limitrophes de Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis. Les échanges avec les autres régions limitrophes sont importants (sud de la Champagne-Ardenne, ouest de la Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine), mais tendent à s'équilibrer. C'est le cas en particulier avec le reste de la Champagne-Ardenne et le Nord-Pas-de-Calais alors que les échanges avec la Picardie sont légèrement positifs (+1 300), contrairement à ceux avec la Lorraine (-1 600). Si les échanges migratoires avec les régions limitrophes sont les plus nombreux et davantage dirigés vers le territoire d'échanges du G10, ils ne permettent pas de compenser les phénomènes nationaux de migrations vers les régions de l'ouest et du sud de la France. Ainsi, tous les échanges avec les autres régions françaises sont déficitaires, principalement avec les régions du littoral atlantique (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Aquitaine, -6 600), les régions du sud de la France (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, -6 900) et la région Rhône-Alpes (-3 000). Le déficit migratoire vers ces régions représente 85 % du déficit total du territoire, qui s'élève à -19 000 habitants. Cette tendance concerne l'ensemble des classes d'âge, mais est plus soutenue vers les régions du Sud, pour les inactifs et les plus de 60 ans.

En 2008, 52 400 établissements employant 437 000 personnes sont implantés sur le territoire d'échanges du G10. La grande majorité des emplois du territoire est occupée par des personnes y résidant. Les déplacements entre lieu de domicile et lieu de travail internes au territoire d'échanges sont majoritaires et concernent 92,4 % des actifs, soit 417 700 personnes alors que 34 100 actifs résidant travaillent en dehors du territoire d'échanges. À l'inverse, 19 100 personnes viennent travailler dans le territoire d'échanges du G10 alors qu'elles n'y résident pas ; elles occupent 4,4 % des emplois. Avec 97 emplois pour 100 actifs occupés, le solde des navettes domicile-travail est négatif.

L'essentiel du déséquilibre des échanges avec l'extérieur concerne l'Île-de-France (-12 700). Si les Franciliens viennent s'installer sur le territoire du G10, ils conservent leur emploi sur Paris, Roissy ou les autres grands pôles d'emploi d'Île-de-France, profitant des axes routiers rapides, comme l'autoroute A4, et d'un réseau ferré dense.

Des interdépendances existent également entre le territoire d'échanges du G10 et les autres aires proches de Picardie et de Champagne-Ardenne. Ils sont plutôt équilibrés avec les aires de l'ouest de l'Aisne, en particulier Saint-Quentin, desservi par l'autoroute A26. Le territoire a aussi des liens de déplacement domicile-travail avec les aires de Saint-Dizier ainsi que, dans une moindre mesure, Compiègne. Ces échanges comptent plus d'actifs résidant sur le territoire d'échanges du G10 allant travailler à l'extérieur que de personnes faisant le trajet inverse.

Principaux (*) flux migratoires entre l'espace d'échanges privilégiés (**) du G10 et le reste du territoire français



(*) Ne sont représentés que les flux migratoires avec les régions supérieures à 3 000.

(**) Regroupement de sept zones d'emploi (Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laonnois, Reims, Soissons) et la partie marnaise de la zone d'emploi de Vitry-le-François - Saint-Dizier.

Lecture : en 2008, 5 000 habitants du territoire d'échanges du G10 résidaient en région Nord-Pas-de-Calais cinq ans auparavant. À l'inverse, 5 700 habitants du territoire d'échanges du G10 ont quitté ce territoire et résident en région Nord-Pas-de-Calais.

Source : Insee, Recensement de la population 2008

© IGN - Insee 2012



Une concentration de la population, des emplois et infrastructures au sein des dix intercommunalités

Parmi les 94 EPCI liés au territoire d'échanges du G10, les dix intercommunalités constitutives regroupent à elles seules plus de la moitié des habitants du territoire d'échanges pour un dixième de la surface. La densité de population est près de cinq fois plus élevée, en raison du caractère plus urbanisé des dix intercommunalités. Elles comprennent 17 des 25 communes les plus peuplées du territoire d'échanges et près de la moitié des communes urbaines.

Les dix EPCI du G10 concentrent également les deux tiers des emplois du territoire. Les secteurs d'activités industriels et tertiaires y sont plus fortement représentés. Ainsi, au 1^{er} janvier 2009, une grande majorité des cadres (79 %), des professions intermédiaires (74 %) et des employés (71 %) travaillent au sein d'une des dix intercommunalités, alors que les agriculteurs exploitants y sont peu présents (11 %). L'emploi est concentré dans de plus grands établissements (71 % de l'emploi des établissements de plus de 50 salariés), notamment dans l'industrie. La part des établissements industriels est inférieure (43 %) à celle du périmètre d'échanges hors EPCI constitutives du G10 (57 %), alors que celle des emplois du secteur est supérieure (55 % contre 45 %).

Les établissements de santé ou d'enseignement supérieur sur le territoire d'échanges sont essentiellement implantés au sein des EPCI du G10. Ainsi, sur les 245 000 personnes hospitalisées dans un établissement de santé du territoire d'échanges, la quasi-totalité l'est dans un EPCI du G10. Les dix EPCI du G10 regroupent également 88 % des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur du territoire d'échanges. Ils sont 96 % possédant un diplôme de cycle 2 ou 3 (Bac+3 et plus) à étudier au sein des EPCI du G10, où l'ensemble des établissements de type universitaire sont localisés.

Le périmètre de proximité des EPCI du G10 tend à gagner en importance au niveau démographique. Entre 1999 et 2009, la

variation de la population au sein du territoire d'échanges hors EPCI du G10 est positive avec un gain de 2 000 habitants en moyenne annuelle entre 1999 et 2009, contre une perte de 1 800 habitants pour les EPCI du G10. Cette différence est liée en partie au phénomène de périurbanisation, avec une population allant habiter de plus en plus en périphérie des pôles. Au jeu des migrations résidentielles, le territoire d'échanges hors EPCI du G10 gagne 700 habitants alors que les EPCI constitutives du G10 en perdent 4 500.

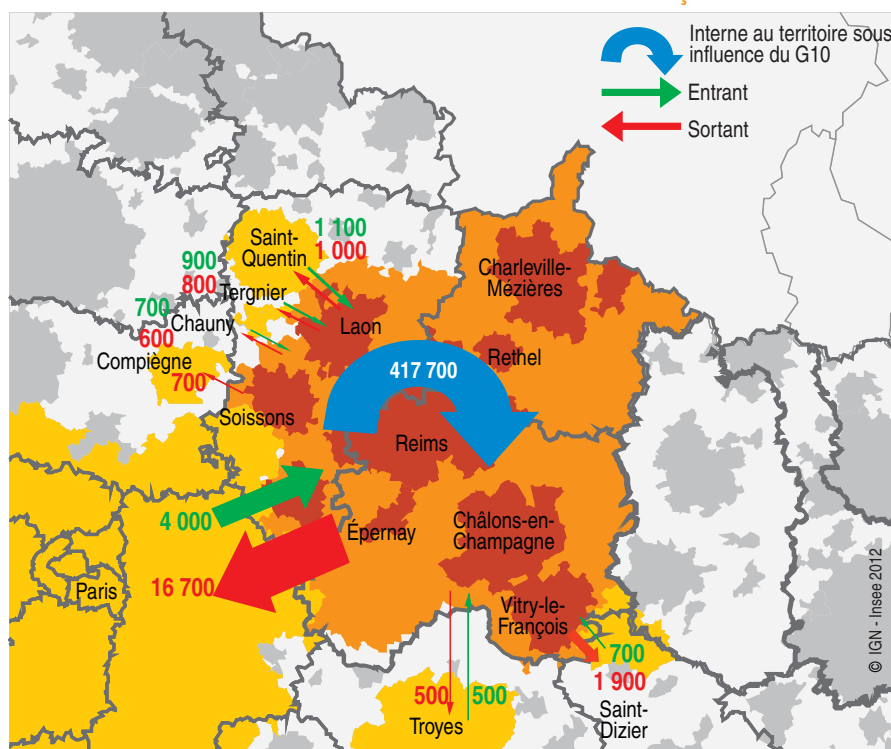


Un système interurbain centré sur Reims

Les EPCI du G10 ont des liens plus forts entre eux qu'avec aucune autre grande aire urbaine ou moyenne aire (territoire comprenant les villes françaises et leur aire d'influence). L'aire rémoise est la seule des dix aires à posséder des relations fortes avec l'ensemble des neuf autres. En raison de son poids et de la concentration de fonctions uniques au sein du G10, Reims polarise la plupart des échanges interurbains au regard des cinq indicateurs de flux bilocalisés.

Parmi l'ensemble des échanges interurbains entre EPCI du G10, les interactions avec Reims représentent toujours plus de 60 % de la totalité des échanges quel que soit l'indicateur considéré. Les mouvements liés à l'accès aux soins ou à l'enseignement supérieur sont dirigés vers Reims dans neuf cas sur dix : l'agglomération bénéficie de la présence d'infrastructures à rayonnement régional, voire interrégional telles que l'université de Reims-Champagne-Ardenne (URCA) ou encore le centre hospitalier universitaire (CHU). Des sièges de grandes entreprises implantées dans de nombreuses villes, comme ceux des caisses régionales d'entreprises du secteur financier et des assurances, sont localisés sur Reims, polarisant les relations interurbaines entre les établissements et leur siège. Enfin, Reims exerce une forte attractivité résidentielle. Parmi l'ensemble des migrations résidentielles entre Reims et les autres aires du G10, deux tiers sont dirigées vers Reims. Les habitants de l'aire de Reims allant

Principaux (*) échanges de déplacements domicile-travail entre le périmètre d'échanges (**) du G10 et les aires françaises



(*) Ne sont représentés que les flux de déplacements domicile-travail supérieurs à 500.

(**) Regroupement de sept zones d'emploi (Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laonnois, Reims, Soissons) et la partie marnaise de la zone d'emploi de Vitry-le-François - Saint-Dizier.

Lecture : 16 700 actifs résidant sur le territoire d'échanges du G10 vont travailler quotidiennement dans l'aire de Paris.

À l'inverse, 4 000 personnes résident dans l'aire de Paris et vont travailler dans une commune du territoire d'échanges du G10.

Source : Insee, Recensement de la population 2008

travailler quotidiennement dans l'aire d'un des autres EPCI du G10 sont deux fois plus nombreux que ceux effectuant le chemin inverse. Seule l'aire de Reims connaît une situation opposée, en raison de sa proximité. Elle bénéficie des départs résidentiels du pôle rémois. En effet, les Rethémois sont plus nombreux à venir travailler à Reims que la situation inverse. Les villes du G10 conservent leur position économique dans le système. Les transferts d'établissements, et donc d'emplois, entre villes sont beaucoup moins fréquents que les mouvements de population. Les établissements ayant fait l'objet d'un transfert entre 2007 et 2011 ne représentent que 3 % de ceux de l'ensemble du territoire d'échanges.

La proximité favorise les relations entre villes du G10

Bien que l'organisation des échanges soit principalement centrée sur l'aire de Reims, certains EPCI développent des relations fortes entre eux, à un niveau secondaire, en raison de leur proximité et de la présence d'un grand axe routier les reliant. Ainsi, les aires de Charleville-Mézières et de Sedan entretiennent des relations privilégiées sur les cinq indicateurs. La proximité entre les deux agglomérations, séparées de 20 kilomètres

et reliées par une autoroute (A34), favorise les échanges en terme de navettes domicile-travail, de migrations résidentielles et les liens établissements-siège. La présence du centre hospitalier référence des Ardennes fait de Charleville-Mézières le premier lieu d'hospitalisation des habitants de l'aire de Sedan lorsqu'ils ne se rendent pas à l'hôpital de leur ville. Charleville-Mézières est également le second lieu d'accueil des étudiants sedanais après Reims, avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur (IUT, IUFM, école de gestion et de commerce...).

Les aires de Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François, situées à 30 kilomètres l'une de l'autre et reliées par une route nationale (N44), sont également liées par effet de proximité. Les échanges sont polarisés vers la capitale régionale, Châlons-en-Champagne, et concernent quatre indicateurs (migrations résidentielles, déplacements domicile-travail, accès aux soins et accès à l'enseignement supérieur). Des interdépendances similaires existent également entre Laon et Soissons, reliées par une route nationale (N2) et séparées de 40 kilomètres. Ces échanges sont moins polarisés, à l'exception de l'accès aux soins, centralisé sur Soissons en raison du rayonnement du centre hospitalier sur les villes voisines. Il concentre plus du double des hospitalisations des hôpitaux de Laon, de Château-Thierry ou de Chauny.

Le projet de pôle métropolitain du G10 et son espace d'échanges privilégiés (*) en quelques chiffres

	EPCI constituants du G10		Espace d'échanges (*) hors EPCI constituants du G10		Ensemble	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Nombre de communes	188	12,2	1 357	87,8	1 545	100,0
Superficie (en km ²)	1 840	10,6	15 530	89,4	17 370	100,0
Densité de population (en habitant par km ²)	314,8	///	33,8	///	63,6	///
Population						
Population au 1 ^{er} janvier 2009	579 080	52,4	525 130	47,6	1 104 210	100,0
Variation de la population annuelle moyenne entre 1999 et 2009	-1 800	///	2 010	///	210	///
Variation due au solde naturel (naissances – décès)	2 670	///	1 320	///	3 990	///
Variation due au solde migratoire (arrivées – départs)	-4 470	///	690	///	-3 780	///
Emploi						
Emploi au lieu de travail au 1 ^{er} janvier 2009	284 458	65,1	152 563	34,9	437 021	100,0
Agriculture	4 416	15,4	24 312	84,6	28 728	100,0
Industrie	39 933	55,1	32 595	44,9	72 528	100,0
Construction	17 505	60,0	11 649	40,0	29 154	100,0
Tertiaire	222 605	72,6	84 006	27,4	306 611	100,0
Établissement						
Stocks d'établissements au 1 ^{er} janvier 2011	30 120	57,5	22 280	42,5	52 400	100,0
Industrie	2 310	43,0	3 060	57,0	5 370	100,0
Construction	3 010	43,9	3 850	56,2	6 850	100,0
Commerce, transports et services divers	20 870	60,9	13 370	39,0	34 250	100,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	3 930	66,3	2 000	33,7	5 930	100,0
Accès aux soins - Étudiants						
Séjours au lieu d'hospitalisation au 1 ^{er} janvier 2011	244 591	99,8	580	0,2	245 171	100,0
Étudiants inscrits au lieu d'enseignement au 1 ^{er} janvier 2008	33 095	88,2	4 427	11,8	37 522	100,0

(*) regroupement de sept zones d'emploi (Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laonnois, Reims, Soissons) et la partie marnaise de la zone d'emploi de Vitry-le-François - Saint-Dizier
Sources : Insee, Recensements de la population 2008 et 2009, Répertoire des Entreprises et des Établissements 2011 ; Insee-Drees, Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information 2010



De nombreuses relations avec la région parisienne

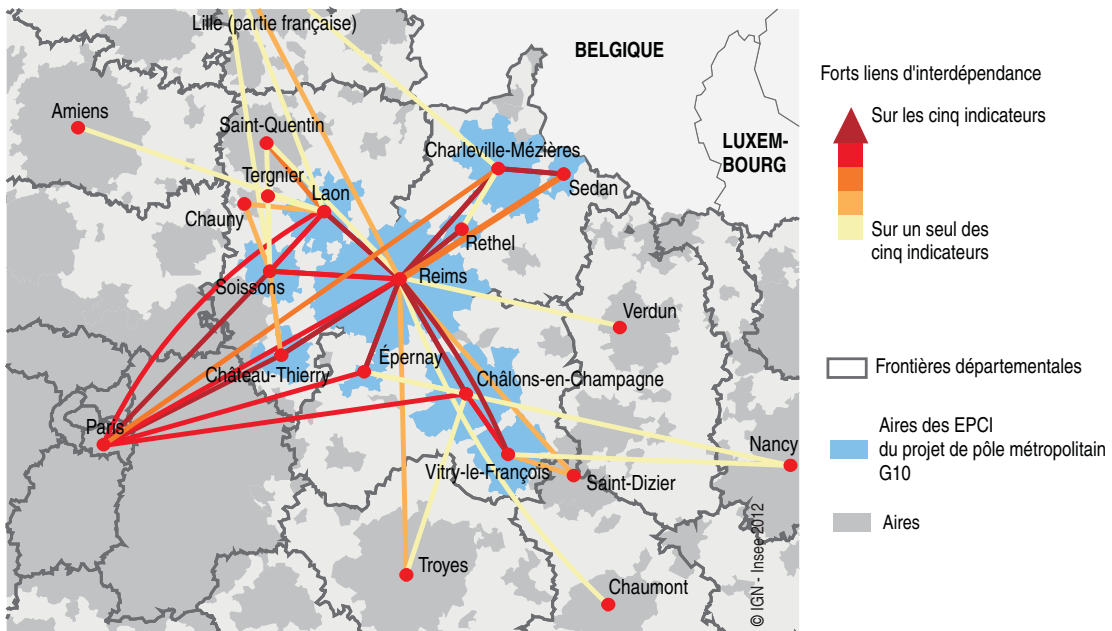
Paris centralise de nombreuses relations avec les grandes agglomérations du territoire français. La proximité géographique du système formé par les EPCI du G10 avec la région parisienne tend à favoriser plus qu'ailleurs les échanges interurbains, non seulement avec Reims, mais également avec l'ensemble des autres villes. Ainsi, huit des dix EPCI du G10 tissent des liens privilégiés avec l'aire de Paris en termes de liens établissements-siège, migrations résidentielles et accès à l'enseignement supérieur. Un salarié sur cinq des EPCI du G10 travaille dans un établissement dont le siège est à Paris. Les échanges sont plus équilibrés dans le cas des migrations résidentielles et de l'accès à l'enseignement supérieur. La périurbanisation croissante autour de la région parisienne tend à favoriser les flux migratoires de l'aire urbaine de Paris vers les aires du G10 limitrophes, Soissons et Château-Thierry. Ce rapport tend à s'inverser avec la distance : les échanges demeurent équilibrés avec Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne et Laon et s'inversent pour Charleville-Mézières. Avec une forte concentration d'infrastructures d'enseignement supérieur, Paris attire les étudiants des EPCI du G10 à l'exception de Reims. En 2008, 1 900 étudiants parisiens se déplacent quotidiennement ou migrent vers le pôle d'enseignement rémois, contre 1 400 effectuant le chemin inverse. Les étudiants boursiers sont deux fois plus nombreux dans les académies d'Amiens et de Reims (30 % des étudiants) que dans celle de Paris. Conséquence de la périurbanisation parisienne, les trois EPCI de l'Aisne ont également des liens forts de déplacements domicile-travail, avec 5 500 navetteurs journaliers allant travailler en région parisienne.



Des échanges privilégiés avec des villes en dehors du G10

Outre Paris, d'autres villes ont des échanges privilégiés avec certains EPCI du G10. Parmi celles-ci, Saint-Quentin présente des liens avec Laon aux caractéristiques proches des relations duales observées au sein du G10. Les deux villes, reliées par l'autoroute A26, sont distantes de 50 kilomètres, soit moins que la distance séparant Laon de Reims. Cependant, à la différence des relations au sein du G10, les échanges en termes d'accès aux soins et à l'enseignement supérieur demeurent peu significatifs. Sur ces indicateurs, Laon entretient plus de liens avec Reims et Soissons alors que Saint-Quentin est plus lié à Amiens. Le volume des échanges de Laon avec Saint-Quentin demeure également moindre qu'avec Reims. De même, malgré leur proximité (30 kilomètres, reliés par la N4), Saint-Dizier demeure davantage liée à Nancy et à Bar-le-Duc qu'à Vitry-le-François. D'autres liens concernent les grandes agglomérations environnantes (Lille, Amiens, Nancy) dont l'influence s'étend à certains EPCI du G10. Ces échanges concernent les liens établissements-siège pour Lille où se situent en particulier les sièges de grandes enseignes du commerce. Nancy et Amiens sont quant à elles liées au G10 par l'influence de leurs universités respectives. À l'inverse, Reims dispose également de relations privilégiées avec d'autres villes que celles du G10. Ces échanges se limitent cependant à des villes de proximité (Saint-Quentin, Troyes, Chaumont, Saint-Dizier, Verdun), et sont restreints à un ou deux flux parmi les migrations résidentielles, l'accès aux soins et l'accès à l'enseignement supérieur.

Liens d'interdépendance privilégiés des aires urbaines des EPCI constituant le projet de pôle métropolitain G10



Lecture :

Un lien d'interdépendance entre aires est jugé fort lorsqu'il dépasse un certain seuil en terme de volume et intensité.

Cinq indicateurs de lien ont été calculés :

- migrations résidentielles ;
- déplacements domicile-travail ;
- accès aux soins ;
- accès à l'enseignement supérieur ;
- liens entre établissements.

Source : Insee, synthèse des sources multiples



Le G10, un système urbain dans le paysage des réseaux français d'échanges

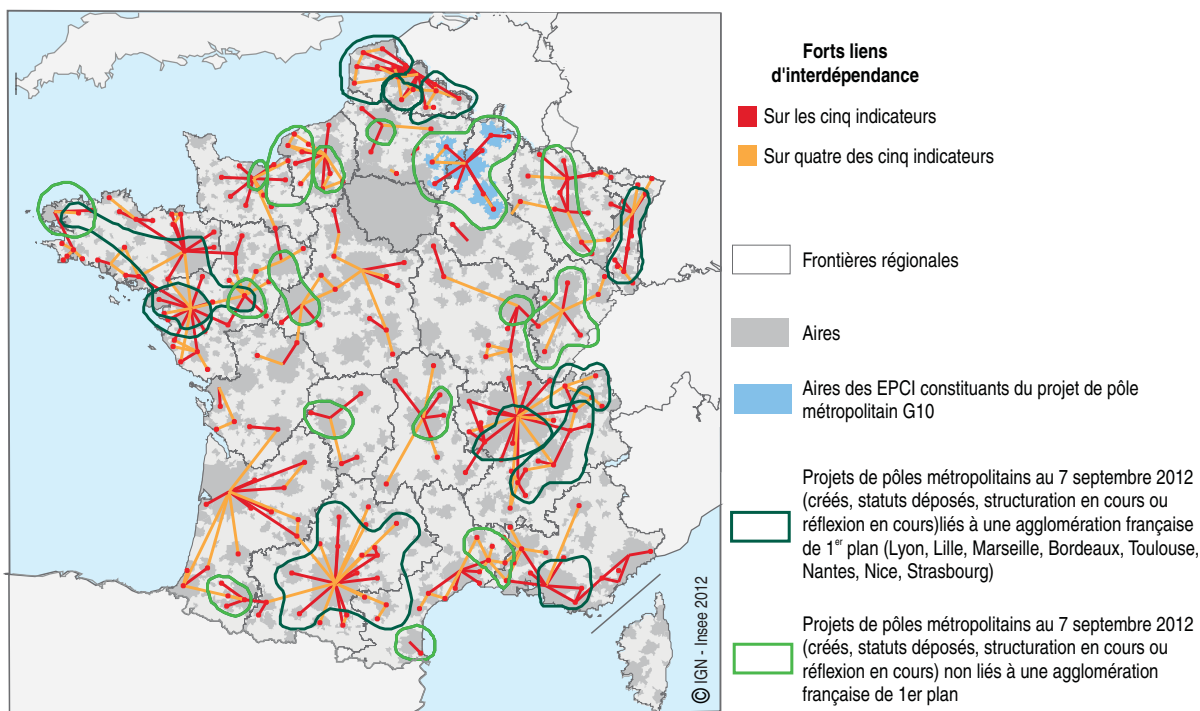
De même que le G10, d'autres ensembles de villes ayant de forts liens d'interdépendance peuvent être mis en évidence au sein du territoire français. En excluant Paris, reliée avec l'ensemble des villes de France métropolitaine, des systèmes d'échanges interurbains privilégiés apparaissent. Basés sur au moins quatre des liens d'interdépendance que sont les migrations résidentielles, les déplacements domicile-travail, les liens entre établissements, les accès aux soins de santé et à l'enseignement supérieur, ils sont centrés sur la plupart des grandes villes françaises.

Deux types de systèmes peuvent être mis en évidence. Les systèmes liés aux grandes agglomérations françaises de premier plan (Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Nice, Strasbourg) se distinguent par de nombreux pôles secondaires. Ces systèmes se caractérisent également par des échanges moins polarisés. Ils englobent de grandes villes voisines entretenant des relations équilibrées avec une grande agglomération comme Saint-Etienne et Grenoble avec

Lyon, ou Dunkerque, Valenciennes, Lens avec Lille. Les autres systèmes, dont fait partie le G10, s'organisent autour de grandes villes (Reims, Amiens, Caen, Besançon, Pau, Clermont-Ferrand...) et disposent de peu de pôles secondaires. Les échanges y sont principalement orientés vers la grande ville. Dans certains cas, en raison de leur proximité, le système interurbain peut inclure deux grandes villes comme celui du Sillon lorrain, autour de Nancy et Metz. La création d'un nouveau mode de syndicat mixte, le pôle métropolitain, mis en place par la loi de réforme des collectivités locales du 16 décembre 2010 s'inscrit dans une démarche d'association des villes ayant des relations privilégiées sur de multiples domaines (développement économique, promotion de l'innovation, enseignement supérieur...). Les contours des projets de pôles métropolitains français, créés, en cours de création ou en cours de réflexion, tendent ainsi à se rapprocher des systèmes interurbains mis en évidence. ■

Raphaël Lambin,
Anh Van Lu,
Romain Perron

Liens d'interdépendance privilégiés entre aires en France métropolitaine, hors relation avec l'aire de Paris



Lecture :

Un lien d'interdépendance entre aires est jugé fort lorsqu'il dépasse un certain seuil en terme de volume et intensité.

Cinq indicateurs de lien ont été calculés :

- migrations résidentielles ;
- déplacements domicile-travail ;
- accès aux soins ;
- accès à l'enseignement supérieur ;
- liens entre établissements.

Source : Insee, synthèse des sources multiples, Réseau des pôles métropolitains

Cette étude a été réalisée par la direction régionale de l'Insee Champagne-Ardenne à l'initiative de l'agence d'urbanisme et de développement de la région de Reims (AUDRR).



Définitions

- Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.
- Un **pôle métropolitain** est un établissement public constitué par accord entre des EPCI à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace par la coordination des schémas de cohérence territoriale dont le périmètre est identique à celui des établissements publics de coopération intercommunale qui composent le pôle, et de développement des infrastructures et des services de transport au sens des articles L. 1231-10 à L. 1231-13 du code des transports, afin de promouvoir un modèle de développement durable du pôle métropolitain et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, ainsi que l'aménagement du territoire infradépartemental et infrarégional.
- Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.
Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.
Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique au 01/01/2010.
- Une **aire** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle de plus de 1 500 emplois, et par des communes (couronne) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le champ de la présente étude est limité aux **grandes aires dites « aires urbaines »** (aires liées à un pôle de plus de 10 000 emplois) et **aux moyennes aires** (aires liées à un pôle de 5 000 à 10 000 emplois) .



Méthodologie

Mise en évidence de liens privilégiés entre les EPCI constituant le projet de pôle métropolitain G10

Les échanges entre des EPCI ont été mesurés à travers une analyse des flux entre les aires urbaines correspondantes à chaque EPCI. Contrairement au contour des EPCI qui correspond à un zonage fondé sur des critères administratifs, le zonage en aires urbaines est un zonage d'étude fondé sur les déplacements domicile-travail qui permet de prendre en compte le phénomène de périurbanisation : ainsi, les personnes vivant dans la couronne périurbaine d'un pôle urbain (travaillant par conséquent majoritairement dans ce pôle) et ayant migré vers la couronne périurbaine d'un autre pôle (pour travailler majoritairement dans celui-ci) seront comptabilisées comme faisant partie des échanges entre les deux pôles.

L'importance d'un lien entre deux aires urbaines A et B a été appréciée selon trois critères :

- **le volume des échanges**, soit la somme des flux de A vers B et de B vers A ;
 $Volume(A,B) = flux(A \rightarrow B) + flux(B \rightarrow A)$
- **l'intensité des échanges**, soit le volume des échanges entre les deux aires rapportées au poids de la plus petite aire afin de tenir compte dans les comparaisons des échanges entre aires de l'« effet taille ». Ainsi, malgré des échanges en volume souvent plus importants que les autres aires environnantes, Troyes entretient des liens moins intenses avec Reims ;
 $Intensité(A,B) = \frac{flux(A \rightarrow B) + flux(B \rightarrow A)}{\min(poids_A, poids_B)}$
- **le degré de polarisation des échanges**, soit l'importance du flux de A vers B et celui de B vers A dans le total des échanges.
 $Polarisation(A \rightarrow B) = \frac{flux(A \rightarrow B)}{flux(A \rightarrow B) + flux(B \rightarrow A)}$

Par un procédé itératif consistant à observer les flux selon des seuils de volume et d'intensité des échanges, on peut mettre en évidence des réseaux d'aires urbaines au niveau national. On retient les seuils ainsi définis pour retenir les flux privilégiés entre aires urbaines.

Cette méthode a été appliquée à cinq indicateurs :

- les migrations résidentielles ;
- les déplacements domicile-travail ;
- les déplacements quotidiens (entre lieu de résidence et lieu d'études) et migrations (entre lieu de résidence antérieure cinq ans auparavant et lieu d'études) liés à l'accès aux pôles d'enseignement supérieur ;
- les déplacements entre lieu de résidence et lieu d'hospitalisation ;
- les liens entre établissements et leur siège.

Définition de périmètres d'échanges privilégiés des réseaux mis en évidence

Le périmètre d'échanges correspond à la part du territoire à proximité d'une ville ayant des échanges privilégiés avec elle. Celui-ci est construit au niveau communal pour chaque indicateur par l'analyse des échanges entre l'agglomération considérée et les communes à proximité. On conserve les communes où les échanges avec l'agglomération sont prédominants par rapport aux autres agglomérations.



Pour en savoir plus

« [Les systèmes urbains français - synthèse](#) », Sandrine Berroir, Nadine Cattan, Marianne Guérois, Fabien Paulus, Céline Vacchiani-Marcuzzo, *Travaux en ligne n°10*, Datar
« [Un maillage du territoire français - 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines](#) », Chantal Brutel, *Insee Première n°1333 - janvier 2011*

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'INSEE
Chef de Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédaction en chef : David Bates
Secrétaire de fabrication : Hervé Bourgeois - Mireille Chasseigne
Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay



Une version électronique
de ce document est disponible sur :
www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique :
produits et services, publications